

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

126462

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 3618

Société RAM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RASSIF Mohammed

Date de naissance :

27/08/1960

Adresse :

N°18, Rue Med EL Yazidi, Quartier des Agouti, Casablanca

Tél. :

06 00 38 61 23 Total des frais engagés : *

874,56 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

05/07/2022

Nom et prénom du malade :

RASSIF RY

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :
Enfant

Nature de la maladie :

Desmopressine

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/07/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/07/2022		5	300 DH	INP : 1AB 1072 RSH Dr Naila DRAOU Dermatologue Vénérologue 22, Bd El Qods Res. Jette Inter Etg 1 Ain Chock, Casablanca Tél: 0522 21 60 00 / 0522 21 21 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
				MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
				DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
				FIN D'EXECUTION [REDACTED]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
	H 25533412 00000000	21433552 00000000	G 00000000 35533411	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
	B 00000000	11433553	DATE DU DEVIS [REDACTED]	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

(5) Une aile

Antécubital
anti Billera

le ret - mi

(6) Norvayen

Triple mask
clock

Dr. Naila DRAOU
Dermatologue - Vénérologue
22, Bd. El Qods Rés. Jetcenter Etg 1
Ain Chock - Casablanca
Tél. 0522 21 60 00 / 0522 21 21 08

1 2 3 en 10 min
et lour

1 a/sem

6 mois

Maladies de la peau • Cheveux • Ongles • Chirurgie Dermatologique • Mésothérapie • Microneedling
Laser épilatoire • Laser CO2 • Toxine Botulique • Comblements • Peeling • Rajeunissement non invasif

05/07/2022

N° RADIF Rym

En sept

① à laisser le soir = Sebioréa
(gel)

2 * 15

② Difflamine (c)

1 à 4 ml 1/2

③ Retayal 0,025 g (c)

1 à 2 cuillères à 1/2

④ Dermopur serum

1 à 15 le matin
5 ml au coucher

Maladies de la peau • Cheveux • Ongles • Chirurgie Dermatologique • Mésothérapie
Laser épilatoire • Laser CO2 • Toxine Botulique • Comblements • Peeling • Rajeunissement

SABEM

20, RUE AL GHADFA MAARIF
CASABLANCA , MAROC
0522-98-42-76 / 0522-98-42-95
PATENTE 35800467 RC:95493 IF: 1004077
ICE 000231022000088 www.parasabem.com

05/07/2022

ICE : 0016784120

INPE : 1310

Ticket Nr : 2022065581

Le : 06/07/2022 A : 17:20:42

Caisse : CAISSE

Vendeur : Administrateur

Article	Prix x Qte	Montant
SEBIONEX GEL MOUSS115.00 x 1		110.40
R.P ANTHELIOS XL 148.67 x 1		142.72
NOVEXPERT TRIO ZINC200.00 x 1		192.00
EUCERIN 239.00 x 1		229.44
Montant T.T.C .		674.56 DH
Mode paiement :		CARTE
Mt Regle :		674.56 DH
Rendu Monnaie		0.00 DH

Actes	Montant
consultation	300,00
Total :	300,00

LES PRODUITS VENDUS NE SONT
NI REPRIS NI ÉCHANGÉS
MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Arrêtée la présente note d'honorai re à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS

Dr. Naila DRAOU
Dermatologue - Vénérologue
22, Bd El-Qods, Résidence JETCENTER, 1er étage Ain Chock, Casablanca
Tel: 0522 21 60 00 / 0522 21 21 08

SABEM

20, RUE AL GHADFA MAARIF

CASABLANCA , MAROC

0522-98-42-76 / 0522-98-42-95

PATENTE 35800467 RC:95493 IF: 1004077

ICE : 000231022000088 www.parasabem.com

Ticket Nr : 2022065581

Le : 06/07/2022 A : 17:20:42

Caisse : CAISSE

Vendeur : Administrateur

Article	Prix x Qte	Montant
SEBIONEX GEL MOUSS115.00 x	1	110.40
R.P ANTHELIOS XL 148.67 x	1	142.72
NOVEXPERT TRIO ZINC200.00 x	1	192.00
EUCERIN 239.00 x	1	229.44

Montant T.T.C. : 674.56 DH

Mode paiement : CARTE

Mt Regle : 674.56 DH

Rendu Monnaie : 0.00 DH

LES PRODUITS VENDUS NE SONT
NI REPRIS NI ÉCHANGÉS
MERCI DE VOTRE VISITE
A BIEN TOT